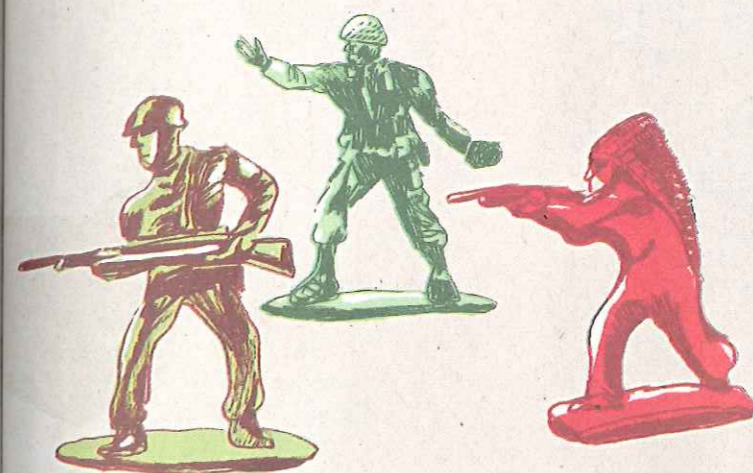


Amnesty International, Commission Justice et Paix, CNAPD, le GRIP, la Ligue des droits de l'Homme, le MIR-IRG, Pax Christi Wallonie-Bruxelles (tous membres du RAIAL)

Garantir l'éthique et l'économique



Illu Blaise DEMON

► Loin d'être remarquable, la dernière mouture de la procédure d'octroi des licences d'exportation d'armes proposerait davantage de garanties.

► Mais au nom des intérêts économiques, elle risquerait d'être revue à minima.

Le gouvernement wallon s'est engagé dans un processus de révision de la procédure d'octroi des licences d'exportation d'armements, y compris des armes légères, qui devrait aboutir à l'adoption d'un décret wallon. La nécessité d'une législation claire encadrant l'exportation des armes wallonnes est une évidence démocratique. Pourtant, il apparaît que le processus soit quelque peu enrouté. Ce n'est pas parce que des armes dites "légères", que leur gestion doit être entachée du même qualificatif. Les armes légères, "armes de destruction massive" d'après l'ancien Secrétaire Général des Nations Unies Kofi Annan, tuent en effet plus de 500 000 personnes chaque année. Près de la moitié d'une ville comme Bruxelles. Les exportations d'armes légères de la Région wallonne, qu'on le veuille ou non, représentent une

part non-négligeable des 8 000 000 d'armes légères qui sont produites dans le monde chaque année. Des quelque 875 millions d'armes légères en circulation dans le monde, 75 % sont aux mains de civils (1); chiffre venant battre en brèche l'argument fallacieux selon lequel les armes sont toutes produites pour les besoins des forces armées et de police.

Ces quelques chiffres obligent à la tempérance et à la mise en perspective des intérêts économiques, par ailleurs souvent largement surestimés. Ces arguments ne sont quoi qu'il arrive acceptables que s'ils prennent toute la mesure du phénomène : ce que les armes légères causent comme dégâts... après avoir créé de l'emploi : décès, déplacements massifs de population (2), perpétuation des conflits armés, caducité des accords de paix, répression étatique, violences domestiques, guérillas urbaines, entretien de la pauvreté, etc.

Pour tenter d'assurer cet équilibre entre intérêts économiques et considérations éthiques, le gouvernement wallon s'est lancé dans une révision de la procédure d'octroi des licences d'exportation d'armes devant amener au vote d'un décret par le Parlement wallon.

Sa dernière mouture, loin d'être remarquable, a au moins le mérite d'encadrer le processus de certaines garanties procédurales auparavant laissées *in fine* à la seule décision du ministre compétent. Parmi les différentes procédures proposées, des étapes importantes sont enregistrées dont une place

réservée à une "procédure d'accord préalable de la licence d'exportation". Celle-ci prévoit la possibilité qu'une exportation d'armes vers un certain nombre de pays, ne faisant ni l'objet d'un refus d'office (3) ni d'un accord d'office (4), soit préalablement soumise à examen par une Commission *ad hoc*. Cet examen doit se faire – sur base d'un certain nombre de critères légaux contraignants – entre autres en vertu de la position commune européenne sur les exportations d'armements (5), par ailleurs non rappelée dans la note d'orientation – et concrets portant notamment sur l'identité de l'importateur, la teneur du contrat, le contexte dans lequel celui-ci se place.

Il apparaît pourtant aujourd'hui que ces avancées primordiales pourraient une nouvelle fois passer, au nom des intérêts économiques de la Région, sous les fourches caudines du gouvernement wallon. Il est à regretter, d'emblée, que cette note d'orientation soit très frileuse en termes de transparence publique et de contrôle démocratique. Au-delà de ce constat, il apparaît que le texte serait attaqué jusque dans la nouvelle classification qu'il opère entre pays "Fast Track" et pays nécessitant un accord préalable. Finalement, il est à craindre que la majeure partie du texte ne fasse l'objet que d'un travail parlementaire *a minima* et qu'une partie substantielle soit traduite en un simple arrêté du gouvernement wallon.

Les armes, quel que soit l'adjectif qu'on y ap-

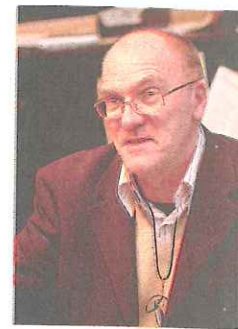
Les armes légères tuent plus de 500 000 personnes chaque année. Près de la moitié d'une ville comme Bruxelles.

pose, sont un objet à tuer. Cette simple et cruelle considération devrait d'elle-même entraîner une prudence et un sens aigu des responsabilités dans le chef des personnes qui octroient des licences d'exportation. Cette prudence s'est révélée aux décideurs quand l'émoi de l'utilisation des armes wallonnes à la répression en Libye a forcé le gouvernement à revoir sa copie. Les exemples de ce type sont pourtant pléthore, sans souvent faire l'objet d'une attention médiatique particulière.

Nous avons bien sûr tous comme objectif d'éviter que la liste de ces exemples ne croisse continuellement. Le seul moyen pour ce faire est de se doter d'une loi la plus courageuse possible, où l'éthique et l'économique sont garantis, le deuxième au service du premier.

- (1) Source : IANSA, "Gun Violence : The Global Crisis" – www.iansa.org
- (2) En 2008, plus de 26 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à cause de conflits armés : <http://www.unhcr.org/4a2d199b2.html>
- (3) Soit tous les pays sous embargo
- (4) Soit tous les pays de la liste dite "Fast Track", c'est-à-dire les pays membres de l'Union européenne, de l'Otan, de l'OCDE avant la date du 31 août 2010 et les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne
- (5) Liste de 8 critères "de géopolitique internationale" devant précéder toute exportation de matériels militaires : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:335:0099:0099:FR:PDF>

WalloB du plan



Jan DE TROYER

Chroniqueur

► La nouvelle dénomination de la Communauté française est loin de n'être qu'un glissement sémantique.

La Communauté française s'est donc, solennellement et par un vote unanime baptisée "Fédération Wallonie-Bruxelles" comme en Belgique francophone, en Flandre, cette proclamation a fait la une de toute la presse. Et comme leurs concitoyens français, les Flamands ont ensuite été entraînés dans un débat absurde sur des responsables politiques du Nord-Sud qui sont arrivés à des conclusions diamétralement opposées à propos d'un changement de dénomination.

Au parlement de la Communauté française, on a pu entendre qu'un "glissement sémantique" répondait à des préoccupations quotidiennes des citoyens ! Bizarre. Une enquête publiée par "La Libre" en 2010 a démontré que 70% des Bruxellois ne sont pas tout séduits par une union qui ne fait que avec la Wallonie. Le ministre de la Région, Rudy Demotte a expliqué que cette Fédération Wallonie-Bruxelles n'est qu'une dénomination symbolique, derrière laquelle il faut rien chercher de plus. S'il ne s'agit que d'un exercice de sémantique constitutionnelle, les Flamands se demandent pourquoi le faire en milieu d'une crise politique sans suite. Rudy Demotte a donné lui-même la réponse. Si cette nouvelle dénomination démontre une chose, c'est